

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 12 FEVRIER 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. KELLER, M. MARTIN, Mme HITTLER, M. GANGLOFF, M. FROEHLICH,
M. WITTMER, (excusés), qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. BRUCKER, M. VOGEL, M. MORITZ, M. FEIG, Mme FICHTER.
MM. STEINER, E. HELMER, NEUHARD, ZINCK, LIEHN, MERG, (excusés) ;
MM. HERRLE, KLIPFEL.

DEL. N° 003/2007conseil

OBJET : MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS

FIXATION DU COUT DES TRAVAUX PHASES APD et DCE AVENANT N° 1 FIXANT LE COUT PREVISIONNEL DEFINITIF DE MAITRISE D'ŒUVRE

- VU la délibération n° 024/2000 du conseil communautaire du 13 novembre 2000 « création d'un centre (ou d'une maison) des services »,
- VU la délibération n° 060/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 donnant délégation au bureau pour valider le programme financier suite à l'intégration des bureaux du Syndicat des Eaux et des modifications du programme initial,
- VU la délibération n° 086/2003 du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003, approuvant le cahier des charges,
- VU la délibération n° 122/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « maison des services – modification programme, réalisation et financement »,
- VU la délibération n° 007/2004 du bureau du conseil communautaire du 5 avril 2004 « avancement du projet de maison des services »,
- VU la délibération n° 064/2004 du conseil communautaire du 13 septembre 2004, relatif au lancement du projet et aux consultations AMO et MOE,
- VU la délibération n° 073/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005
 - . approuvant les projets de maison des services et hangar intercommunal,
 - . autorisant le président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette décision (notamment diagnostic archéologique anticipé et fouilles archéologiques, consultations SPS, bureau de contrôle, OPC, assurance dommage ouvrages, ...),
- VU la délibération n° 039/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant :
 - . d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi pour un montant de 135 700 € HT, soit 162 297,20 € TTC,
 - . d'autoriser le président à engager les démarches et à signer le marché précité ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération, dont les documents d'autorisation (permis de construire ...) ainsi que les demandes de subventions correspondantes,
- VU la délibération n° 070/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 approuvant l'avant-projet sommaire (APS) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi,
- VU la délibération n° 082/2006 du conseil communautaire du 9 octobre 2006 :
 - . approuvant l'avant-projet définitif (APD), établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch - Bottazzi, pour un coût d'objectif de travaux de 1 671 400 € HT, en vue de la construction de la maison des services et des associations de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,
 - . approuvant le coût d'objectif comme suit :

bâtiment	1 507 300 € HT
aménagement extérieur	164 100 € HT

coût d'objectif total du projet estimé à 2 080 000 € HT (y compris honoraires, divers et imprévus ...),

.../...

- VU le marché n° 2006/05 « construction d'une maison des services et des associations et VRD à Durrenbach - maîtrise d'œuvre » signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi, et l'article 4 du CCAP correspondant,
- CONSIDERANT l'avancement dudit marché, notamment la phase APD – DCE,
- CONSIDERANT la demande d'aménagement de l'accès au bâtiment (entrée et sortie sur le site) formulée par les services du conseil général lors de l'instruction du permis de construire, entraînant une augmentation du coût d'objectif dudit projet,
- CONSIDERANT l'adjonction de tranches conditionnelles :
 - . équipement photovoltaïque : 27 000 €
 - . équipement audiovisuel : 24 000 €
 - . options : puits de lumière (6 600 €), isolation bois (22 800 €), revêtement pierre dans hall (5 400 €)
- VU l'avis du bureau en date du 29 janvier 2007,
- ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve l'avant-projet définitif (APD – DCE), établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi, pour un coût d'objectif travaux de 1 689 970 € HT, en vue de la construction de la maison des services et des associations de la communauté de communes de la vallée de la Sauer ;**
- **valide l'adjonction de tranches conditionnelles et options comme suit :**

. équipement photovoltaïque	27 000 €
. équipement audiovisuel	24 000 €
. option puits de lumière	6 600 €
. option isolation bois	22 800 €
. option revêtement pierre dans hall	5 400 €
- **approuve le coût d'objectif comme suit :**

. travaux APD DCE : 1 689 970-€ HT hors tranches conditionnelles et options	
bâtiment	1 519 300 €
aménagement extérieur	170 670 €

ce montant représentant le coût prévisionnel définitif sur lequel s'engage le maître d'oeuvre, fixant le forfait définitif du maître d'oeuvre à 199 416,46 € HT

coût d'objectif total du projet estimé à : 2 140 000 € (tout équipé, comprenant tranches conditionnelles et options) ;
- **décide de soumettre le projet aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à sa réalisation ;**
- **autorise le président à engager les démarches, et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 février 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

